

dans le monde, aussi bien que son profond dévouement à la cause de la paix, sacrée et mise en danger.

TRAVAUX DU SÉNAT

DISCUSSION

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, je m'aperçois que Son Honneur le président n'a pas appelé les ordres du jour. La raison en est, je suppose, qu'il voit un blanc sous ce chapitre. Lorsque nous nous sommes séparés, j'espérais que lors de notre réunion je pourrais présenter certaines mesures à cette Chambre, ou qu'il nous en viendrait des Communes. Je suis désappointé sous les deux rapports. Je me suis demandé, en discutant la chose avec quelques-uns de mes collègues, si nous n'avons pas été trop optimistes en fixant au 14 février la date de notre retour pour reprendre nos travaux. Dans les circonstances, j'examinerai un jour de plus avec mes collègues la question de savoir ce que cette Chambre devrait faire.

Je ne répéterai pas ce que l'on a si souvent dit en cette enceinte au sujet de notre désappointement en présence du peu de travail qui nous est confié durant les premières semaines d'une session. J'appellerai l'attention des honorables sénateurs, et surtout des nouveaux venus parmi nous, sur un débat très intéressant qui a eu lieu ici au cours de la session de 1934, alors que l'honorable sénateur Murphy a fait une dissertation remarquable sur les pouvoirs et l'utilité du Sénat. J'ai, en cette occasion, parlé de la situation qui, à ma connaissance, s'est continuée depuis quarante ou cinquante ans. Le Sénat s'est toujours amèrement plaint d'être forcé de ne faire aucun progrès durant des semaines à cause de la négligence—si je puis employer cette expression sans vouloir censurer la Chambre des communes—à nous envoyer des mesures législatives. J'ai eu l'honneur de participer à ce débat. J'étais pris entre le sénateur Murphy et mon très honorable vis-à-vis (le très honorable M. Meighen), et l'honorable sénateur de Moncton (l'honorable M. Robinson) suivit. Nous avons, au cours de cette discussion, examiné tous les griefs, renouvelés de session en session depuis 1867. Les explications données alors pourraient servir aujourd'hui, et on les répétera probablement durant plusieurs sessions à venir.

Avant que je propose l'ajournement, mon très honorable ami aura peut-être quelques observations à faire à ce sujet.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Mon honorable ami a raison, et ce n'est pas la première fois. J'ai quelque chose à dire.

Il n'est pas agréable d'être obligé, à chaque session, de se plaindre de l'incapacité du Gouver-

Le très hon. M. MEIGHEN.

nement actuel d'utiliser une Chambre législative. En réalité, ce n'est pas entièrement la faute d'un ministère de ne pouvoir aller de l'avant à la Chambre des communes durant les premières semaines d'une session, mais le Gouvernement a le rouage nécessaire pour liquider les affaires en un temps raisonnable, comme le font les autres grandes assemblées législatives, mais on ne se sert jamais de ce rouage. La raison en demeure un mystère pour moi, à moins que ce ne soit manque de courage et de capacité.

Mais le Gouvernement n'est pas le seul coupable. Bien que le blâme doive retomber sur un, deux ou trois partis, en ce qui concerne cette lenteur de la Chambre des communes, il ne s'ensuit pas que le Sénat doive rester oisif durant toutes ces semaines. Ce n'était pas aussi sérieux, loin de là, dans le passé. L'ancien ministère, durant les cinq ans qu'il a dirigé les affaires du pays, a présenté en cette Chambre une foule de mesures législatives, dont la plupart n'avaient aucune teinte politique. L'un des bills que j'ai examinés aujourd'hui, que nous n'avons pu compléter sous sa forme définitive avant deux ans, contient 492 pages. Tout ce travail a été fait ici. Mais ce bill, maintenant la Loi de la marine marchande, n'est que l'une des mesures présentées ici en premier lieu. Les Statuts de ces cinq ans sont remplis de lois dont ce corps législatif est réellement le parrain, et leur rédaction n'a pas encore été attaquée après tout ce temps-là. Le travail a été bien fait. Il n'y a pas de raison pour laquelle le Gouvernement actuel ne pourrait suivre cet exemple. Personne ne saurait dire que le Sénat n'a pas traité les mesures ministérielles d'une manière loyale. Je ne me rappelle pas qu'un seul bill du Gouvernement ait été rejeté à cause de l'opposition en cette Chambre. Bien que, depuis 1935 la soi-disant opposition en cette Chambre ait toujours été la majorité, et durant quelque temps le double du nombre des sénateurs de la droite, je ne me souviens que d'un bill, dont l'adoption ne fut que retardée. Et personne ne dira que ce fut pour des raisons de partisans. Je parle de la Loi des chemins de fer au sujet des tarifs convenus, et ainsi de suite. Ce bill fut retardé durant une session.

L'honorable M. DANDURAND: J'aimerais à en mentionner un autre.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il n'y en a pas d'autre qui me revienne à la mémoire.

L'honorable M. DANDURAND: Je me souviens qu'un autre bill a été rejeté. J'en parle sans le moindre désir de ma part de diminuer l'assertion qu'a faite mon très honorable ami. Je veux parler du bill des pénitenciers.